

<https://www.paris-normandie.fr/id410617/article/2023-05-03/devant-le-tribunal-un-professe...>

Par Jérémy CHATET

🕒 11 min read

Devant le tribunal, un professeur rouennais conteste sa suspension pour ses critiques politiques

Suspendu par l'Éducation Nationale pendant trois mois à la suite de ses propos critiques envers la politique étrangère de la France sur les réseaux sociaux, Franklin Nyamsi, professeur rouennais agrégé de philosophie a contesté cette sanction disciplinaire devant le tribunal administratif de Rouen le 3 mai 2023.



Le professeur Franlin Nyamsi (portant un chapeau) entouré de ses avocats, à la sortie de son audience au tribunal administratif de Rouen le 3 mai 2023



Publié: 3 Mai 2023 à 17h31 Temps de lecture: 2 min

Professeur agrégé de philosophie, Franklin Nyamsi, en poste au sein de l'Académie de Normandie, a été suspendu de ses fonctions pendant trois mois (mars à juin 2023) par l'Éducation Nationale, à l'issue d'un conseil disciplinaire de décembre 2022. Il lui est reproché, selon l'intéressé, ses prises de position sur les réseaux sociaux contre la politique étrangère de la France, notamment en Afrique.

Originaire du Cameroun, Franklin Nyamsi, qui enseigne l'histoire de la philosophie anglaise à l'Université de Rouen, et dispense également des cours de philosophie au lycée Val-de-Seine du Grand-Quevilly, ne cesse depuis plusieurs années, de dénoncer « *la mafia des élites françaises et africaines corrompues* ». À travers ses écrits, près d'une vingtaine d'ouvrages publiés, mais surtout sur les réseaux sociaux où Franklin Nyamsi bénéficie d'une forte audience. Il est suivi par 157 000 followers sur Twitter et 230 000 internautes sont abonnés à [sa chaîne YouTube](#). Il se qualifie d'ailleurs dans sa biographie Twitter d'influenceur sur les médias sociaux mais aussi de citoyen du monde, défenseur des opprimés, persécuté par la Françafrique.

Illégalité de la sanction ?

Le professeur rouennais a engagé une procédure en référé devant le tribunal administratif de Rouen afin de faire annuler la suspension du ministère de l'Éducation Nationale. Lors de l'audience qui s'est tenue le 3 mai, Me Abubekr Njifoutahou Wouochawou, l'un des trois avocats de Franklin Nyamsi, a plaidé l'illégalité de la sanction. Selon ce dernier, les prises de position politiques reprochées à son client, des critiques de la politique africaine menée par la France, n'ont pas été émises dans le cadre de ses fonctions d'enseignant. Il a insisté sur la persécution politique dont serait victime son client sous la présidence d'Emmanuel Macron : « *Les gens se méprennent sur la nature de ses combats, l'administration essaie par tous les moyens de le faire taire.* » « *Le gouvernement a fait*

procéder à la fermeture de mes trois comptes bancaires », est persuadé Franklin Nyamsi.

Le professeur de philosophie bénéficie du soutien de l'intersyndicale, qui dans un communiqué publié le 7 avril, se dit « *fermement opposé à toute sanction visant ce collègue* », tout en alertant sur « *l'extension démesurée que le Ministère de l'Éducation Nationale entend donner au « devoir de réserve »* ». Contacté, le rectorat n'a pas souhaité faire de commentaire. La décision du tribunal doit être rendue au plus tard le vendredi 5 mai.

Lire aussi

Feu de moto dans un parking souterrain à Rouen, rive gauche : aucune victime

Petit Biscuit, Jenifer, Médine... découvrez les artistes qui se produiront à l'Armada de Rouen

Près de Grand-Couronne, deux blessés dans un accident après plusieurs tonneaux

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Politique Université Enseignants Rouen (Seine-Maritime) Emmanuel Macron